

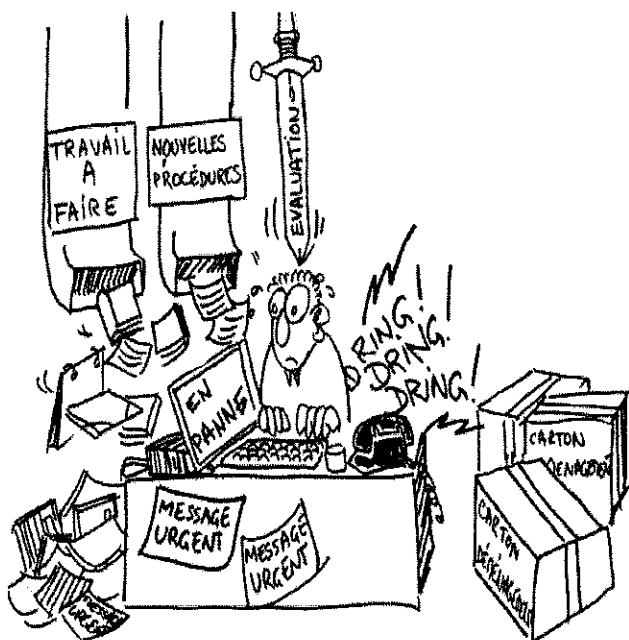
**QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.**

**N° 12  
MARS 2011**

## SOMMAIRE

- (p. 1) Editio
- (p.2) Conservation des hypothèques : la dégradation – SIP de Lagny : travaux à refaire...
- (p.3) Quand modernisation rime avec déshumanisation – Le pouvoir d'achat en berne
- (p.4) Groupe de travail sur l'accueil
- (p.5) Suppression d'emplois = moins de service public = plus de souffrance au travail – Roissy : les agents n'en peuvent plus
- (p.6) Généralisation d'AGORA : La pagaille ! – L'arbitraire, ça suffit!

## AGENT DE LA DDFIP 77 EN SITUATION NORMALE DE TRAVAIL



## UNE CAMPAGNE DE PUB MENSONGÈRE

Les derniers mois ont mis en évidence, parfois de manière spectaculaire, la dégradation très inquiétante des missions de service public en France.

La SNCF est la cible de critiques croissantes concernant les retards et les annulations de trains.

De plus en plus d'élus et d'usagers se mobilisent contre les retards du courrier et les dysfonctionnements de sa distribution que nous sommes à même de constater dans le quotidien de notre travail.

Considérablement affaibli par une politique de démantèlement, de réduction des crédits et de suppressions d'emplois, le service public de l'équipement n'est plus en mesure de remplir ses missions. Avec une telle politique, on peut être sûr que désormais toute chute de neige aura vocation à s'inscrire dans le catalogue des catastrophes naturelles.

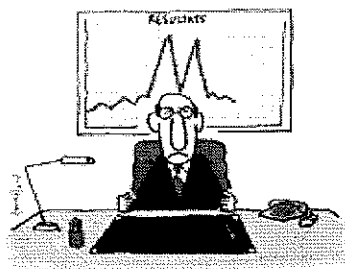
A propos d'EDF, société désormais cotée en Bourse, un ancien vice-président de la Commission de Régulation de l'Energie tenait, dans une interview au Parisien (23/12/10) les propos suivants : « EDF doit naturellement obéir à la logique de ses actionnaires, consistant à investir ce qui rapporte le plus. Or investir dans les réseaux de distribution est ce qui rapporte le moins » et il s'inquiétait des conséquences pour la sécurité des consommateurs du vieillissement du réseau de distribution.

A la Sécurité Sociale, les personnels dénoncent une approche de plus en plus déshumanisée de l'allocataire qui n'est plus qu'un numéro.... Il n'est pas de semaine où un communiqué n'annonce dans la presse locale (Le Parisien, La Marne...) une fermeture temporaire des bureaux de la CAF au motif de résorber le retard dans le traitement des dossiers.

Le service public de santé ne va pas mieux. 300 suppressions d'emplois sont envisagées à l'hôpital de Meaux et des services entiers de l'hôpital de Lagny seront prochainement externalisés et confiés au secteur privé. Et avec la loi Bachelot (hôpital patients santé territoire HPST) qui prévoit un hôpital public départemental de plein exercice avec des urgences 24h/24h, que deviendra l'hôpital de Nemours ?

Dans tous les services publics et administrations d'Etat règnent, sous la houlette de la RGPP, des modes de gestion centrés de manière obsessionnelle sur « l'efficience » et la « rentabilité » qui tendent à rendre hors sujet le travail bien fait et la qualité dégradant ainsi le service public et accentuant la souffrance au travail.

Autant dire que dans ces conditions, la campagne actuelle de publicité sur la modernisation de l'Etat qui présente une version idyllique de la fusion de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP et qui donne à voir une chômeuse sortant radieuse de son premier entretien à Pôle emploi apparaît comme une opération de communication mensongère très loin de la réalité.



## Conservation des hypothèques : les suppressions d'emploi dégradent le service public

En examinant les éléments statistiques publiés sur Eole et Ulysse depuis 2006, force est de constater que la situation des CH n'a jamais été aussi problématique.

Ainsi, le nombre de formalité reçues est quasiment remonté au niveau de 2008 (-2%) alors que les emplois ont diminué de 18 points.

La productivité par agent, soit 285 formalités par mois, n'a jamais été aussi importante. Pour autant, le délai de publication se situe à un niveau si élevé, qu'il constitue un record. C'est donc bien l'effet mécanique de la reprise du marché immobilier et de la baisse des moyens qui engendrent ces résultats.

Les CH ont subi de plein fouet les nombreuses suppressions d'emplois de ces dernières années. Le résultat sur le délai fichier s'en est ressenti très vite au cours de l'automne, pour atteindre un délai moyen, au plan national, de 35,2 jours au 31/12/2010.

Si le délai médian est actuellement de 30 jours, 85 CH ont un délai supérieur ou égal à 50 jours. L'indicateur QSF2 (délivrance dans les 10 jours des renseignements) est à moins de 98%, ce qui marque une dégradation du service aux usagers. Même si le flux venait à nouveau à régresser, il ne peut plus être espéré un redressement notable compte tenu des suppressions d'emplois.

Les CH, particulièrement affectées par les suppressions d'emplois, se retrouvent dans une situation où faire face au traitement du flux est devenu un problème de tous les jours et davantage pendant les périodes de congés. De plus, l'ensemble des services doit faire face à un renouvellement important des agents, suite aux départs à la retraite.

Le temps de formation est long et lourd dans les CH : absence du service du fait des stages, puis apprentissage sur le tas mobilisant ainsi les agents confirmés, sur lesquels pèse par ailleurs la pression pour faire face au flux. Si tous les services de la DGFIP connaissent la difficulté d'accueillir de nouveaux agents, le travail en CH est une totale découverte pour ceux y accédant, puisque la formation initiale ne comprend pas de module de publicité foncière. Du témoignage des agents nouveaux, il ressort que pour eux l'investissement est beaucoup plus lourd que celui auquel ils ont dû faire face à l'occasion d'affectations antérieures dans d'autres services.

Les agents à qui ont demandé des efforts de productivité tous les jours, sont de plus en plus découragés puisque malgré leurs efforts, le délai ne peut pas être résorbé. Dans ce contexte, les nouvelles méthodes de travail, en particulier le travail en intégré, sont remises en cause alors que les agents y ont largement adhéré.

Le taux de pénétration téléactes progresse mais les difficultés rencontrées dans les études pour utiliser cet outil constituent un frein à son utilisation. Cependant, en tout état de cause, Téléactes n'est pas non plus pour les CH l'outil miracle.

L'augmentation des délais de publication alors que le taux de pénétration téléactes progresse, démontre que les gains de productivité ont été largement surestimés et que les suppressions d'emplois dans les CH, comme dans tous les autres services, mettent de plus en plus en péril le service public.

### SIP de Lagny les travaux sont loin d'être terminés...

Les travaux du SIP en apparence terminés laissent encore un accueil mal pensé et loin d'être fonctionnel. Il en va ainsi de la banque d'accueil et du guichet caisse.

Une photo vaut mieux que de longs discours : voici les conditions de travail des collègues de la caisse.



Le guichet handicapé et son caisson briseur de genoux



En face, l'usager. A droite toute, l'écran et devant un résidu de plan de travail !

Compléter le moindre document relève de la contorsion ! Passons sur la place dédiée à l'écran d'ordinateur qui provoque de nombreux torticolis. Recevoir un contribuable handicapé sera également une tâche difficile : comment faire avec ce caisson qui empêche de s'asseoir face au public. Le médecin du travail a été alerté en décembre des problèmes d'ergonomie liés à ce poste de travail. Cet espace de travail sera complètement repensé.

Dans la catégorie faire et défaire ... la banque d'accueil doit être avancée d'un vingtain de centimètres, la collègue est en effet quasiment collée contre le mur. De plus la hauteur de la banque la cache en grande partie, en franchissant la porte on ne devine que son front. Que dire de la qualité du mobilier choisi ? Cette banque n'a que quelques mois et déjà son habillage se décolle. Il paraît inutile de lister les autres « imperfections ».....



## Quand modernisation rime avec déshumanisation

A en croire les brillants esprits qui nous dirigent, les serveurs vocaux, dont de plus en plus de services de la DGFIP sont dotés, constitueraient un indéniable progrès en matière d'accueil du public. Las, la très grande majorité des usagers, dont nous faisons partie, les perçoivent comme une régression. Avis d'ailleurs partagé par le Médiateur de la République, Jean-Paul DELEVOYE<sup>1</sup> dont nous reproduisons ci-dessous les extraits d'une chronique parue en septembre 2010.

### Écoute, renseignement, orientation

« (...) L'accueil demeure le point d'entrée de l'utilisateur dans le circuit et déterminera la suite de son parcours. Il est d'abord le lieu d'écoute où l'utilisateur recherche une oreille attentive à son histoire personnelle, probablement semblable à tant d'autres, mais pour lui nécessairement singulière. L'écoute requiert deux denrées devenues rares : du temps et de l'empathie. Il est ensuite le premier lieu de renseignement et d'orientation pour un usager qui ignore tout ou partie du fonctionnement interne de l'administration, des démarches à effectuer, de ses droits ... c'est un des paradoxes de notre société dite de l'information qui multiplie les canaux de communication mais où il n'a jamais été aussi difficile de trouver la bonne information au bon endroit au bon moment. (...) »

Cette mission d'accueil et de traitement des réclamations est de plus en plus déportée sur les nouvelles technologies de l'information, plateformes téléphoniques et boîtes mails notamment. Je peine à y voir un quelconque progrès : chacun a pu faire l'expérience un jour ou l'autre de l'inefficacité des répondants téléphoniques où après avoir obéi quelques instants au « tapez 1 tapez 2 tapez 3 » de la voix enregistrée, vous vous impatientez et désirez vous entretenir avec un conseiller directement ... qui ne sera finalement joignable qu'au bout de 20 minutes d'attente. Je doute surtout de la pertinence du principe et rejoins Lapalisse pour affirmer qu'en termes d'écoute, un être humain sera toujours mieux disposé qu'un ordinateur.

(...) Croire que l'on peut passer au 100 % numérique reste toutefois une chimère. Comme il est illusoire de croire que le traitement de masse rende obsolète tout traitement au cas par cas.

Les technologies sont des facilitateurs au service de l'humain ; elles ne doivent pas être une barrière supplémentaire entre l'utilisateur et le fonctionnaire. Autrement, derrière un vernis technologique et un discours moderniste louant la proximité, nous ne verrons nul progrès, mais au contraire la réintroduction de ce réflexe pavlovien d'autoprotection qui veut que l'administration préfère le confort du système au confort d'un citoyen qu'elle continuera de maintenir à distance respectable. »

<sup>1</sup> Jean-Paul DELEVOYE, ancien député et sénateur UMP, a été élu président du Conseil Economique Social et Environnemental le 16 novembre 2010 et devrait quitter la fonction de Médiateur de la République en mars 2011.

## LE POUVOIR D'ACHAT EN BERNE



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le point d'indice (4,6303 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010) a perdu, selon l'indice INSEE (hors tabac), 9,03 % de sa valeur.

### Perte mensuelle :

- pour un agent de catégorie C (indice majoré 355) : **148 €**
- pour un agent de catégorie B (indice majoré 486) : **215 €**
- pour un agent de catégorie A (indice majoré 658) : **275 €**
- pour un cadre (indice majoré 783) : **327 €**

## A TOUT MOMENT, DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77 !

[www.financespubliques.cgt.fr/77](http://www.financespubliques.cgt.fr/77)

### ☛ La liste des représentants de la CGT au Comité Technique Paritaire Départemental

☛ Le compte-rendu du CTPD du 10 février 2011

☛ Le compte-rendu du CTPD du 14 décembre 2010

### ☛ La liste des élus en CAPL (filiale fiscale et filiale publique) de la CGT

### ☛ La liste des représentants de la CGT au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)

☛ Le compte-rendu du CDAS du 15 février 2011

☛ Le compte-rendu du CDAS du 10 juin 2010

# Groupe de travail sur l'accueil

*Le 23 février s'est tenue la première réunion d'un groupe de travail sur l'accueil composé de représentants de l'administration, de représentants syndicaux<sup>1</sup> et de chefs de service (3 pour la filière fiscale et 1 pour la filière gestion publique).*

*Mr KRAFT a présidé cette réunion, en la présentant comme une préoccupation des représentants des personnels et en faisant part de la volonté de la Direction d'apporter des solutions aux problèmes qui seront soulevés.*

Dès l'ouverture, il a été évoqué le mal-être des agents d'accueil, le problème de la configuration des locaux et celui de la gestion des agents (temps de pause, récupération horaire impossible à prendre, etc ....) en particulier dans les équipes dédiées.

Si un représentant de l'administration a indiqué qu'il faudrait tendre vers une demi journée d'accueil par agent pour soulager le stress très important, un autre est intervenu pour préciser qu'il n'était pas question de revenir sur les équipes dédiées et a développé le leur de l'accueil à distance, à savoir l'accueil téléphonique et informatique, comme un moyen de mettre fin à l'afflux important d'usagers. La DPR (déclaration préremplie) devait également entraîner une diminution de l'accueil. C'est le contraire qui s'est produit...

Ce premier groupe de travail a été très largement occupé par les problèmes de l'accueil de Melun.

La CGT est intervenue pour insister sur le stress vécu par les agents d'accueil de MELUN qui sont confrontés à une population pauvre (36 000 personnes vivent dans une zone urbaine sensible) ce qui induit des accueils difficiles d'autant que cette population est soumise, de la part d'autres administrations, à des exigences parfois exorbitantes et contradictoires en matière de justificatifs fiscaux à fournir.

L'administration a indiqué qu'elle était pleinement consciente des difficultés rencontrées par les agents d'accueil de Melun. Elle a confirmé son intention de contacter les autres Administrations (CAF, HLM, PREFECTURE....) afin d'établir une plate-forme commune stipulant la liste exacte des documents fiscaux à exiger de ces populations.

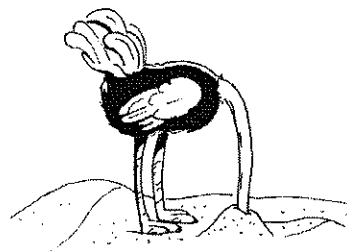
La CGT a également transmis la demande des agents de l'Accueil de MELUN quant à l'emplacement des bureaux de repli : ils souhaitent être intégrés totalement aux Secteurs d'Assiette du SIP Melun Ville pour rompre l'isolement de cette équipe un peu marginalisée dans la configuration actuelle.

La CGT a insisté aussi sur les tensions engendrées par le refus de délivrer des copies aux usagers, ainsi que sur l'affluence considérable d'usagers liée au fait que les agents de l'accueil doivent recevoir un public concerné par tous les services fiscaux (CDIF, SIE, CH, SIP).

Pour la Direction, les bureaux de replis trop isolés relèvent d'un choix, mais il existe aussi d'autres possibilités. Quant aux copies à usage du public, elle ne se refuse pas à faire installer un copieur payant.

La CGT a demandé quelles mesures la Direction envisageait quant à l'organisation de la Campagne IR très proche compte tenu que l'accueil de MELUN s'effectuait déjà dans de très mauvaises conditions.

Sur ce point, l'administration, pratiquant la politique de l'autruche, s'est cantonnée à évoquer le bon déroulement de la campagne précédente.



Le problème de la difficulté à mobiliser des renforts a été également abordé compte tenu de la situation souvent tendue des effectifs tant dans l'équipe dédiée qu'au SIP de Melun-Ville ce qui soulève la question des emplois supprimés dans les CDI et les SIP.

Compte tenu de l'ampleur des problèmes existants sur l'accueil de MELUN, M. KRAFT a proposé de mettre en place des réunions spécifiques pour ce site (d'ici 15 jours) afin de pouvoir avancer sur l'accueil en général et notamment sur les mesures à prendre concernant tous les sites de Seine et Marne.

Une première réunion est programmée, le 3 mars 2011, entre direction et chefs de services, malheureusement, uniquement sur les problèmes matériels. Nous pensons à la CGT, que la situation d'aujourd'hui, ne s'améliorera par ou à la marge (supprimer quelques tensions) par l'apport de nouveau matériel ou par de simples mesures d'organisation.

En particulier, la question de la gestion des agents d'accueil en matière de récupération horaire et de pause, sur laquelle tout le monde s'accorde (la Direction aussi) à dire que ces agents doivent disposer des mêmes droits que tous les autres agents, ne pourra être résolue par de simples déclarations d'intention. Ce qui est posée, c'est la question des effectifs tant dans ces équipes que dans les CDI ou SIP.

La prochaine réunion se tiendra le 21 Mars.

<sup>1</sup> Nathalie CUVELIER, Hervé LE DALLIC, Luc PINGAULT et Michel MAITRE représentaient la CGT

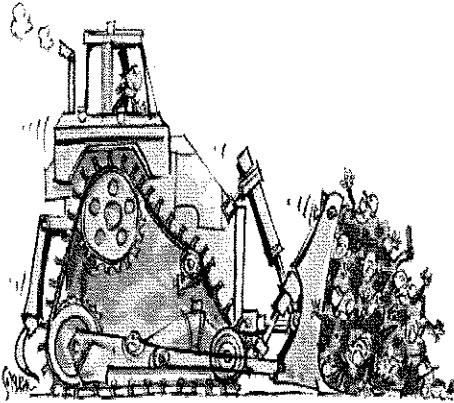
## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

=

## MOINS DE SERVICE PUBLIC

=

## PLUS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL



Le CTPC réuni le 6 décembre 2010 dont l'ordre du jour était l'étude du PLF 2011, autrement dit les suppressions d'emplois au sein de la DGFIP, l'a confirmé : **ce sont 2667 emplois qui seront supprimés en 2011, dont 54 rien que pour la DDFIP 77.**

Les chiffres des suppressions donnent sans aucun doute le tournis. Juste pour mémoire, de **2009 à 2011, ce ne sont pas moins de 7606 emplois** qui ont été supprimés à la DGFIP.

**Et depuis 2004, nous avons perdu plus de 300 emplois dans les services de la DDFIP de Seine et Marne.**

Rapporté aux effectifs, les effets ne peuvent être neutres que ce soit pour l'exercice de nos missions et les droits des agents en matière de règles de gestion... Il ne pourrait en être autrement pour les agents qui alertent leur hiérarchie depuis plusieurs années. **La seule réponse apportée par BERCY à leur préoccupation devenue angoisse quotidienne : des groupes experts métiers GEM** dans lesquels les agents pourraient émettre des propositions pour simplifier les process de travail, bien maigre prise de conscience ; **mais on continue !**

**Fait plutôt nouveau... les cadres sont très inquiets d'une situation qui atteint des limites insupportables au niveau organisationnel... Académie des cadres, réingénierie des chaînes de travail, des mesures censées venir éteindre le feu qui couve... Mais jusqu'à quand ? Les risques pris sont à la hauteur d'une politique qui se veut jusqu'au-boutiste...**

La situation est à ce point préoccupante que le député UMP **Gilles Carrez** (rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée Nationale sur la gestion des finances publiques et des ressources humaines) n'hésite pas à écrire dans son rapport (n° 2 857 du 14/10/2010) : **« (...) la suppression annuelle, systématique, de 2 500 emplois commence à poser problème.(...) Depuis l'exercice 2006, la réduction du nombre des agents des impôts et du Trésor public est impressionnante par sa régularité et son volume (...). L'effet vertigineux de cette diminution incessante des effectifs est renforcé par la perspective annoncée de poursuivre cette démarche sur les trois années à venir » (...).** **« Pour le Rapporteur spécial, la DGFIP**

***doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un syndrome France Télécom».***

### **ET C'EST UN DEPUTE UMP QUI LE DIT !!!**

Lors du CTPD du 10/02/2011, le président de séance M. Pierre-Louis MARIEL semblait un peu « piqué » par les propos de la CGT Finances Publiques 77, notamment ceux qui concernaient les suppressions d'emploi auxquelles il ne s'est pas opposé. **Il a répondu que la direction «essaie de faire le moindre mal possible »** et qu'il n'avait pas le sentiment d'être « sourd, aveugle et muet ». Toutefois, dit-il : il «est un fonctionnaire obéissant et applique les décisions qui sont prises ».

**Le droit constitutionnel qui s'applique aux autorités de l'État permet à un fonctionnaire de ne pas obéir à un ordre lorsqu'il est manifestement illégal et contraire à un intérêt public... C'est vrai, supprimer des emplois d'agents des Finances Publiques n'est pas manifestement illégal mais se rapproche fortement d'un acte contraire à l'intérêt public...**

### **TRAVAUX, BOULOT, IMPOTS A Roissy en Brie, les agents du Centre des Finances Publiques n'en peuvent plus.**

Depuis septembre 2010, les agents du CFP de Roissy en Brie subissent quotidiennement les méfaits des travaux...

Travaillant au coeur du chantier depuis 6 mois, leur quotidien est rythmé par les bruits, les odeurs et la poussière.

Le 2 mars 2011, ils pensaient voir enfin le bout du tunnel avec la réception des travaux, mais des malfaçons demeurent...!

Comment assurer la continuité du service public dans de telles conditions ?

On leur oppose, comme sur tous les sites confrontés à ce type de situation, des circonstances exceptionnelles ; Face à une telle situation, ils demandent des mesures exceptionnelles et non une fuite en avant de la Direction, qui se retranche derrière le bon vouloir des chefs de services !

## GÉNÉRALISATION D'AGORA : LA PAGAILLE ! (restons polis )

La Cgt Impôts et la section locale du SNADGI 77 avaient en leur temps combattu la mise en place à la DGI de l'application de gestion du personnel AGORA et notamment sa lourdeur de fonctionnement. Nous avons d'ailleurs, au grand étonnement de la direction des services fiscaux de l'époque, révélé en CTPD, tenant cette information du syndicat Cgt d'IBM, que ce produit était tellement performant que son concepteur ne l'appliquait même pas dans ses services !

Nous avons également, Cgt Trésor et Cgt Impôts pas encore unifiés mais déjà en convergence, lutté dès son annonce, contre la fusion DGI/CP et tous les dangers qu'elle recelait pour l'exécution des missions et le recul du Service public au travers des suppressions d'emplois qu'elle allait favoriser et accélérer. Dans ce cadre, nous avons dénoncé la mise en place à marche forcée de cette réforme qui a répondu avant tout à une commande politique.

Les directions locales, Dsf et TPG, d'abord séparément puis de plus en plus d'une voix commune à mesure que l'on s'avancait dans la voie vers l'unification, s'insurgeaient contre ce procès d'intention qu'on voulait leur faire. Mais, au presque final, les SIP de Seine & Marne auront été installés en tout juste 2 ans et la DLU a été mise en place, dans l'extrême urgence au 1<sup>er</sup> novembre dernier, moins d'un mois après son annonce officielle ! Il est bien loin le temps où, pour constituer l'ex-DGI, on savait prendre le temps nécessaire (et les moyens budgétaires) pour fusionner les anciennes régies des Directes, des Indirectes et de l'Enregistrement plus le Cadastre, aux métiers si différents, pour que se forge, graduellement, une nouvelle culture d'entreprise, dont nos Directeurs, aux Impôts comme au Trésor, on toujours su s'enorgueillir.

Mais nous sommes dans une autre époque, n'est-ce pas et l'informatique, considérée sûrement comme le ciment devant unifier, au travers d'une gestion commune, des agents condamnés, qu'ils le veuillent ou non, au mariage forcé est devenue, avec la généralisation, en moins de 2 mois, à l'ensemble des agents de la filière gestion publique de l'application AGORA, le symbole douloureux de cette politique volontariste exercée au mépris des personnels à seule fin de satisfaire aux objectifs de la Direction Générale et au delà du ministre et de son omni président. Chacun, dans son service a pu en voir rapidement les conséquences, principalement en fin d'année 2010 et début 2011. Les lenteurs, déjà proverbiales, du système, notamment en matière de gestion des horaires variables ont

atteint des proportions abyssales. Des débits fictifs de plusieurs jours du fait des retards dans la prise en compte d'absences, par ailleurs fréquentes en cette période, validées ou non, par impossibilité du responsable à les visualiser, ont été alors monnaie courante. A certains moments, la vie des agents se déclinait sur le mode proustien d' « A la recherche du temps perdu ».

La période des congés de mi février, où une partie des collègues sont absents, a permis un relatif reflux des ces différentes perturbations, mais n'est-ce pas là qu'un répit tant que demeureront patentes certaines des critiques que nous avons déjà émises à l'encontre de ce système, notamment l'insuffisance de formation tant des GHV que des responsables des services.

**Alors que les agents n'ont à aucun moment été demandeurs de cette fusion, ils n'ont pas à en subir les conséquences, car, agents ou cadres, ils ne sont pas là pour perdre leur temps à s'occuper de leurs horaires mais pour effectuer leurs missions de Service public. Leur patience a sûrement des limites, que l'Administration fasse, rapidement, en sorte qu'elles ne soient pas dépassées.**



## L'ARBITRAIRE, ÇA SUFFIT !

Régulièrement, dans certains services, des agents se voient opposés des refus à leurs demandes d'autorisation d'absence pour divers événements. Faut-il rappeler que ces autorisations d'absence (motifs familiaux, motifs médicaux, concours et examens professionnels, intérêt général....) sont généralement prévues par des textes « Fonction Publique » et que si elles ne constituent pas un droit en tant que tel, leur attribution ne relève pas pour autant du bon vouloir des chefs de service ou de « petits chefs ».

Faut-il rappeler que la circulaire toute récente du 10 décembre 2010\* sur les règles de vie quotidienne, applicables dans les services de la DGFIP, consacre 18 pages sur 40 à ces autorisations d'absence dont certains aménagements sont présentés, par la direction générale, comme des avancées, pour les agents de l'ex-DGI ou de l'ex-DGCP.

Pour la CGT, il ne saurait être question que cette circulaire demeure du domaine de la virtualité tant dans le domaine des autorisations d'absence que dans celui du régime des horaires variables dont les conditions de fonctionnement ont été substantiellement modifiées dans les services de la filière publique. A ce propos, il ne saurait également être accepté que les agents ne puissent bénéficier normalement des droits qui sont les leurs notamment en ce qui concerne les jours de récupération.

La CGT invite les services et les agents qui rencontreraient des difficultés en la matière à la contacter pour faire respecter, dans les conditions définies par les textes, leurs droits.

LA CGT...



ET SI J'Y ÉTAIS ?

## BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : ..... Prénom : .....

Résidence : ..... Service : .....

Tel : ..... Adresse électronique : .....

Date : ..... Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site